

2020 / 17

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 28                | 26       | 26      |

|                          |                    |
|--------------------------|--------------------|
| Date de la convocation : | le 10 juillet 2020 |
| Date d'affichage :       | Le 24 juillet 2020 |

**Séance du 16 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le seize juillet à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

**Présents :** Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Nadine SANTUNE et Corinne TROUVAIN  
Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Philippe BOMTEMPS, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPZYNSKI, Gérard DELANEF, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Michel HARNY, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEOEUF, Hervé LE DROUMAGUET, Florent MAZIERES, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN.

**Absents représentés :** Monsieur DENNEL par Monsieur BONTEMPS, Monsieur LEBON par Monsieur HARNY et Monsieur ROUGEAUX par Monsieur DELANEF.

**Absents non représentés :** Madame Khristine FOYART et Monsieur Daniel LARONZE

**Secrétaire de séance :** Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Convention avec CTR pour l'achat de Certificat d'Économies d'Énergie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Considérant que dans le cadre de ses travaux de rénovation de l'éclairage public, le SEZEO, acteur éligible, peut obtenir des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE),

Considérant que la société CTR est un acteur obligé et le projet de convention présenté par cette société pour l'achat des CEE,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**AUTORISE** le Président à signer avec la société CTR une convention d'obtention et d'achat de certificats d'économies d'énergies, valable jusqu'au 30 novembre 2021 au prix de 5,50 € HT / MWh cumac enregistré.

**AUTORISE** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en application de la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,  
Olivier FERREIRA

